

## La Directrice générale

### Affaire suivie par :

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE  
POLE SÉCURITÉ DES ACTIVITÉS DE SOINS ET VIGILANCES  
04 72 34 31 74  
ars-ara-securite-soins-vigilances@ars.sante.fr

Réf. : 252915

[REDACTED]

Directeur

EHPAD LES FLORALIES  
95 CHV DE LA VILLA DES PINS  
73240 SAINT GENIX LES VILLAGES

Lyon, le 10 JUIL. 2023

PJ : Mesures correctives définitives

Monsieur le Directeur,

Une inspection relative à la qualité et à la sécurité de la prise en charge médicamenteuse diligentée par mes soins s'est déroulée à Saint Genix Les Villages au sein de l'établissement EHPAD « Les Floralies », le 5 avril 2023, au titre du programme régional d'inspection, évaluation et de contrôle de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur la base du rapport établi par la mission, je vous ai fait parvenir par courrier du 18 avril 2023, les mesures correctives que j'envisageais de prononcer afin de remédier aux non conformités constatées.

Vous ne m'avez pas transmis de réponse en retour.

Au terme de la procédure contradictoire, j'ai l'honneur de vous notifier mes décisions définitives, dont vous trouverez le détail dans le tableau figurant en annexe.

Vous veillerez à mettre en œuvre l'ensemble des mesures correctives dans les délais prescrits qui courront à réception de la présente décision. L'ensemble de ces mesures pourra faire l'objet d'un contrôle lors d'une prochaine inspection.

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

Je vous rappelle enfin que cette décision accompagnée du rapport d'inspection fait partie des documents administratifs communicables aux tiers au sens des articles L 311-1 et L300-2 du code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée



Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03  
04 72 34 74 00 - [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).



